



ADP IMMOBILIER INDUSTRIEL

Préfecture de Seine Saint Denis
Bureau de l'Environnement / ICPE
Monsieur le Préfet / Mme PELTIER
1, esplanade Jean Moulin
93009 BOBIGNY CEDEX

Affaire suivie par : M. Yves RAISON
Tel : 01 49 75 29 30

IMO/2019/011

Tremblay en France, le **13 FEV. 2019**

Objet : Note suite à l'annulation du SDAGE Seine Normandie / Demande d'enregistrement ICPE, projet CARGO STATION 4 : construction d'une gare de Fret comprenant un atelier de maintenance - communes de Roissy en France (95) et Tremblay en France (93)

Monsieur le Préfet,

Suite à la décision du Tribunal Administratif de Paris, en date du 26 décembre 2018, d'annuler l'arrêté du SDAGE 2016-2021 du 1^{er} décembre 2015, nous vous faisons parvenir, à la demande de la DRIEE, quatre exemplaires de la nouvelle pièce 12 du dossier de demande d'enregistrement pour l'opération Cargo Station 4. Elle annule et remplace la précédente version du même document.

Seules les pages de la pièce 12 concernant le SDAGE, ont été modifiées, soient les pages 1 et 2.

Espérant avoir apporté les modifications nécessaires pour la poursuite de l'instruction de ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sincères salutations.

Hubert FONTANEL
Directeur Adjoint de l'Immobilier d'ADP

Copie : DRIEE – Unité Départementale 93